11) Numéro de publication:

0 355 235 A1

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21) Numéro de dépôt: 88420285.4

(51) Int. Cl.4: B65D 41/34 , B29C 45/44

22 Date de dépôt: 23.08.88

Date de publication de la demande: 28.02.90 Bulletin 90/09

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

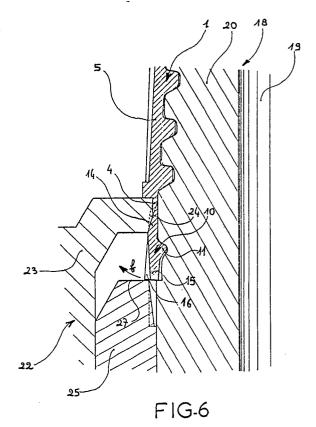
Demandeur: ASTRA PLASTIQUE Société
 Anonyme
 Boulevard de Ludna
 F-69830 Saint Georges de Reneins(FR)

Inventeur: Odet, Philippe Route de Montluzin F-69380 Chasselay(FR) Inventeur: Ambrosi, Jacques 135 Rue J.M. Savigny F-69400 Villefranche-Sur-Saone(FR)

Mandataire: Maureau, Pierre et al Cabinet GERMAIN & MAUREAU B.P. 3011 F-69392 Lyon Cédex 03(FR)

- Bouchon à vis à ceinture d'inviolabilité, du type démoulé par dévissage, et moule utilisé pour la fabrication de ce bouchon.
- Bouchon à vis (1) à ceinture d'inviolabilité (10).

 Sa ceinture (10) a un profil extérieur bicônique convexe, agrandi inférieurement par des crans centrifuges (16). De la sorte, lors du dévissage du noyau (20) du moule, l'extrémité inférieure (15) de la ceinture est dilatée radialement par poussée du noyau sur les organes intérieurs d'accrochage (11) équipant la ceinture, cette extrémité inférieure (15) venant s'appuyer sur la tranche supérieure (27) d'une portion (25), mobile verticalement, de l'empreinte inférieure (22) du moule.



Xerox Copy Centre

BOUCHON A VIS A CEINTURE D'INVIOLABILITE, DU TYPE DEMOULE PAR DEVISSAGE, ET MOULE UTILISE POUR LA FABRICATION DE CE BOUCHON

20

25

40

La présente invention se rapporte à un bouchon à vis, ce bouchon étant muni d'une ceinture d'inviolabilité et étant du type démoulé par dévissade.

1

Un bouchon de ce genre est classiquement constitué de deux parties moulées d'une seule pièce et reliées entre elles par des pontets :

- une partie supérieure, ou capuchon, qui se compose d'une cuvette assurant l'étanchéité à l'intérieur du goulot de la bouteille recevant le bouchon, et d'une jupe extérieure filetée intérieurement qui est reliée à la cuvette par un plafond annulaire assez rigide;
- une partie inférieure constituant la ceinture d'inviolabilité ou de garantie, qui est placée dans le prolongement inférieur de la jupe filetée; cette ceinture comporte sur sa face intérieure des saillies centripètes réparties sur une même circonférence et dont le rôle est de s'opposer, en combinaison avec un profil complémentaire du goulot de la bouteille, au soulèvement de cette ceinture lors de la première ouverture de la bouteille par dévissage du capuchon, ce qui entraîne la rupture de tous les pontets et donc la séparation du capuchon et de la ceinture.

Ce type de bouchon est difficile à réaliser par moulage. En effet, lors de l'extraction, pour le démoulage, de la partie filetée du noyau du moule, cette extraction se faisant classiquement par dévissage, il s'exerce sur les saillies centripètes de la ceinture une force axiale qui a tendance à casser les pontets.

L'invention vise à remédier à cette difficulté. Elle se rapporte à cet effet à un bouchon du type précité, dont la ceinture d'inviolabilité, qui est du type présentant des secteurs ou autres organes intérieurs d'accrochage, présente un profil extérieur bicônique convexe. De la sorte, lors du dévissage du noyau du moule, les secteurs d'accrochage sont repoussés radialement par le noyau et provoquent la dilatation du diamètre de l'extrémité libre de la ceinture.

Le moule utilisé pour la fabrication par moulage de ce bouchon comprend, outre le noyau dont au moins la partie externe est dévissable et l'empreinte supérieure pour le moulage du capuchon, une empreinte infé rieure pour le moulage de la ceinture, cette empreinte inférieure étant composée de deux parties :

- une partie supérieure fixe et en forme de bague pour le moulage de la partie supérieure cônique de la ceinture liée à la jupe par les pontets;
- une partie inférieure en forme de douille pour le moulage de l'extrémité cônique libre de la ceinture,

cette seconde partie étant mobile axialement sur une course juste supérieure à la hauteur de cette partie cônique libre de la ceinture, de telle sorte que la dilatation précitée du bord libre de la ceinture lui permet de prendre appui, lors du dévissage du noyau, sur la tranche supérieure de cette seconde partie de l'empreinte inférieure du moule.

Avantageusement, pour diminuer la valeur minimale nécessaire de dilatation, cette partie cônique libre de la ceinture présente des crans extérieurs qui augmentent son diamètre extérieur.

Avantageusement encore, la partie précitée en forme de bague du moule présente des crans orientés radialement vers l'intérieur, créant dans la partie correspondante de la ceinture des crans complémentaires ayant pour effet d'assurer sa liaison en rotation avec la bague du moule et assurant, de ce fait, sa retenue contre les sollicitations en rotation par le noyau, lors de son dévissage.

De toute façon, l'invention sera bien comprise, et ses avantages et autres caractéristiques apparaîtront, lors de la description suivante d'un exemple non limitatif de réalisation, en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

Figure 1 est une vue en perspective de ce bouchon;

Figure 2 est une vue en coupe, selon II-II de figure 3, de ce bouchon en place de façon étanche sur le goulot d'une bouteille ;

Figure 3 est une vue en coupe transversale, selon III-III de figure 2 ; et

Figures 4 à 7 sont des coupes verticales partielles au niveau de la ceinture d'inviolabilité, schématisant les étapes essentielles de démoulage du bouchon.

En se reportant aux figures 1 à 3, ce bouchon 1 est un bouchon à vis en matière plastique, qui est réalisé d'une seule pièce par moulage, et dont le filetage intérieur 2 correspond précisément à celui du goulot 3 d'une bouteille, dessiné en traits mixtes sur la figure 2.

Le bouchon 1 est constitué de deux parties reliées entre elles par des pontets cassables 4 :

- une partie supérieure, ou capuchon 5, qui se compose d'une cuvette 6 assurant l'étanchéité à l'intérieur du goulot 3 de la bouteille, et d'une jupe extérieure 7 filetée intérieurement en 2 et comportant des stries extérieures 8, qui est reliée à la cuvette 6 par un plafond annulaire 9 assez rigide;
- une partie inférieure constituant la ceinture 10 d'inviolabilité ou de garantie, qui est placée dans le prolongement inférieur de la jupe filetée 7.

La ceinture 10 comporte sur sa face intérieure des secteurs intérieurs d'accrochage 11, répartis

10

sur une même circonférence, dont le rôle est de s'opposer, en coopération avec un profil complémentaire 12 du goulot 3 de la bouteille, au soulèvement de cette ceinture 10 lors de la première ouverture de la bouteille par dévissage du capuchon 5, ce qui entraîne la rupture de tous les pontets 4 et donc la séparation du capuchon 5 et de la ceinture 10.

Conformément à l'invention, la ceinture d'inviolabilité 10 présente un profil extérieur bicônique convexe, de sorte que cette ceinture est constituée extérieurement de deux parties contigües, se raccordant par une ligne circulaire 13:

- une partie supérieure 14 en forme de tronc de cône s'évasant du haut vers le bas ;
- une partie inférieure 15 en forme de tronc de cône s'évasant du bas vers le haut.

Les secteurs d'accrochage 11 sont placés sur la face interne de la partie inférieure 15 de la ceinture 10, légèrement en dessous du niveau de la circonférence horizontale 13.

Comme il sera explicité ci-après, cette forme bicônique convexe permet d'effectuer le démoulage du bouchon sans risque d'arrachement de la ceinture 10 par rupture des pontets 4, du fait qu'ainsi, lors du dévissage du noyau du moule, les secteurs d'accrochage 11 sont repoussés radialement par ce noyau et provoquent la dilatation du diamètre de son extrémité libre.

Par ailleurs, la partie troncônique libre 15 de la ceinture 10 présente des crans 16 orientés radialement vers l'extérieur, qui ont pour rôle, en augmentant son diamètre extérieur hors-tout, de faciliter le démoulage, comme on le verra ci-après.

En outre, la partie troncônique supérieure 14 de la ceinture 10 présente, elle aussi, des crans 17 orientés radialement vers l'extérieur, dont le rôle est d'empêcher, lors du démoulage par dévissage du noyau du moule, la rotation de la ceinture 10 et du capuchon 5. Dans l'exemple considéré, les crans 16 et 17 sont alignés verticalement, mais ils pourraient aussi être décalés l'un par rapport à l'autre.

On se reportera maintenant aux figures 4 à 7 afin d'expliquer comment sont réalisés le moulage, puis le démoulage de ce bouchon. Ces figures sont des coupes partielles réalisées au niveau de la moitié inférieure du bouchon 1, les parties restantes du moule étant en soi très classiques et n'ayant pas été représentées de ce fait.

La figure 4 montre le bouchon 1 en cours ou en fin de moulage. Le moule comprend :

- un noyau 18, lui-même composé d'une partie centrale, ou noyau central 19, et d'une partie externe tubulaire dévissable, ou noyau dévissable 20;
- une empreinte supérieure 21 pour le moulage du capuchon 5 du bouchon, et
- une empreinte inférieure 22 pour le moulage de

la ceinture 10 et des pontets 4.

L'empreinte inférieure 22 est elle-même composée de deux parties :

- une partie supérieure fixe 23 en forme de bague pour le moulage de la partie supérieure troncônique 14 de la ceinture et de ses crans, lesdits crans étant moulés au moyen de crans complémentaires 24 dans cette bague, ces crans 24 étant orientés radialement vers l'intérieur;
- une partie inférieure 25 en forme de douille pour le moulage de la partie inférieure troncônique 15, ou extrémité libre, de la ceinture, cette seconde partie 25 étant mobile axialement sur une course c (figure 5) juste supérieure à la hauteur h (figure 5) de cette partie troncônique libre 15; là encore, des crans 26 sont prévus dans cette douille 25 pour le moulage des crans 16 précités.

La figure 5 montre la première phase du démoulage, qui consiste, après avoir enlevé l'empreinte supérieure 21, à descendre la douille 25 de sa course c, ce qui libère radialement la partie troncônique inférieure 15 de la ceinture.

On amorce alors, comme représenté figure 6, le dévissage du noyau 20. Ce noyau vient alors presser vers le bas les secteurs d'accrochage 11, de sorte que la ceinture 10, encore chaude, s'allonge très légèrement tout en commençant à se dilater par son extrémité libre 15. Il s'ensuit que les crans 16 viennent en appui sur la face supérieure 27 de la douille 25, comme représenté schématiquement, ce qui tend à s'opposer à l'allongement de la ceinture, de sorte que la force de dévissage exercée en 11 entraîne le basculement vers l'extérieur de l'extrémité libre 15 de la ceinture, comme indiqué par la flèche f, sans traction substantielle de bas en haut sur les pontets 4.

En se reportant finalement à la figure 7, le dévissage du noyau 20 est poursuivi, de sorte que l'extrémité libre 15 continue à se dilater sous l'effet de la poussée radiale exercée par le noyau 20 sur la tranche des secteurs d'accrochage 11, tout en restant en appui sur la face supérieure 27 de la douille 25, ce qui annule pratiquement tout risque de cassure des pontets 4 par traction.

Au cours du dévissage du noyau 20, le bouchon 1 est bloqué en rotation dans la douille intermédiaire 23 par les crans 17 prévus à cet effet.

En fin de dévissage, l'extrémité libre 15 de la ceinture revient à sa forme de moulage initiale, et le bouchon 1 reste prisonnier sur la bague intermédiaire fixe 23 par la ceinture de garantie 10. L'éjection du bouchon est alors assurée par un mouvement vers le haut du noyau central 19.

L'invention n'est bien entendu pas limitée à l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit. Bien qu'avantageux, les crans 16 pourraient être omis et les éléments du moule, en particulier les empreintes, pourraient avoir d'autres formes extérieures

45

50

que celles représentées.

Revendications

1 - Bouchon à vis à ceinture d'inviolabilité (10), du type démoulé par dévissage, cette ceinture d'inviolabilité (10) présentant des organes intérieurs d'accrochage (11), caractérisé en ce que cette ceinture d'inviolabilité (10) présente un profil extérieur bicônique convexe, de sorte que, lors du dévissage du noyau(20) du moule, les organes d'accrochage (11) sont repoussés radialement par ce noyau (20) et provoquent la dilatation de l'extrémité libre (15) de la ceinture (10).

- 2 Bouchon à vis selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité libre (15) de la ceinture (10) présente des crans (16) orientés radialement vers l'extérieur.
- 3 Bouchon à vis selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la partie supérieure troncônique (14) de la ceinture (10) présente des crans (17) orientés radialement vers l'extérieur.
- 4 Moule destiné à la réalisation par moulage d'un bouchon à vis selon l'une des revendications 1 à 3, ce moule comportant une empreinte supérieure (21) pour le moulage du capuchon (5) du bouchon, une empreinte inférieure (22) pour le moulage de sa ceinture d'inviolabilité (10), et un noyau dévissable (20), caractérisé en ce que cette empreinte inférieure (22) est elle-même composée de deux parties :
- une partie supérieure fixe (23) en forme de bague, pour le moulage de la partie supérieure troncônique (14) de la ceinture ;
- une partie inférieure (25) en forme de douille pour le moulage de la partie inférieure troncônique (15), ou extrémité libre, de la ceinture, cette seconde partie (25) étant mobile axialement sur une course (c) juste supérieure à la hauteur (h) de cette partie troncônique libre (15) de la ceinture, de telle sorte que la dilatation précitée du bord libre de la ceinture lui permet de prendre appui, lors du dévissage du noyau (20), sur la tranche supérieure (27) de cette seconde partie (25) de l'empreinte inférieure (22) du moule.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

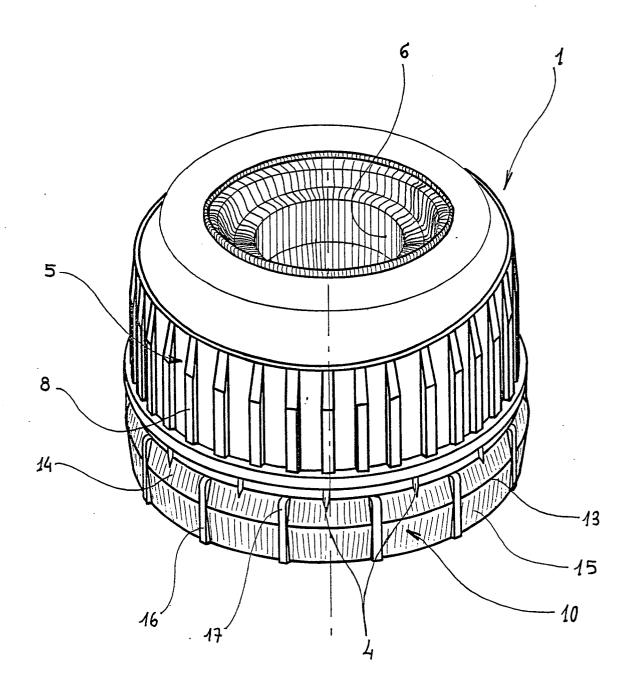
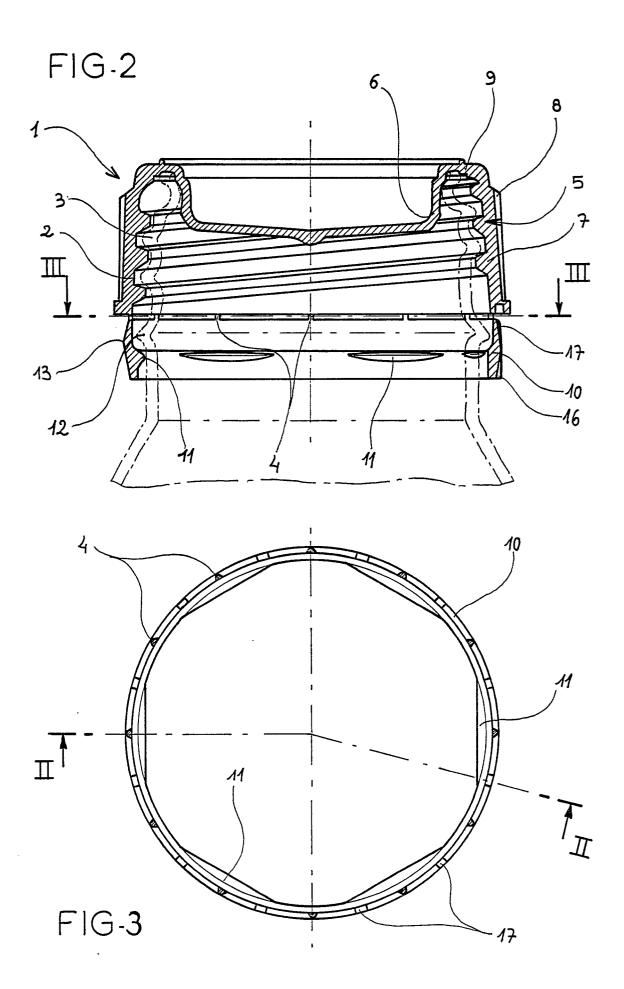
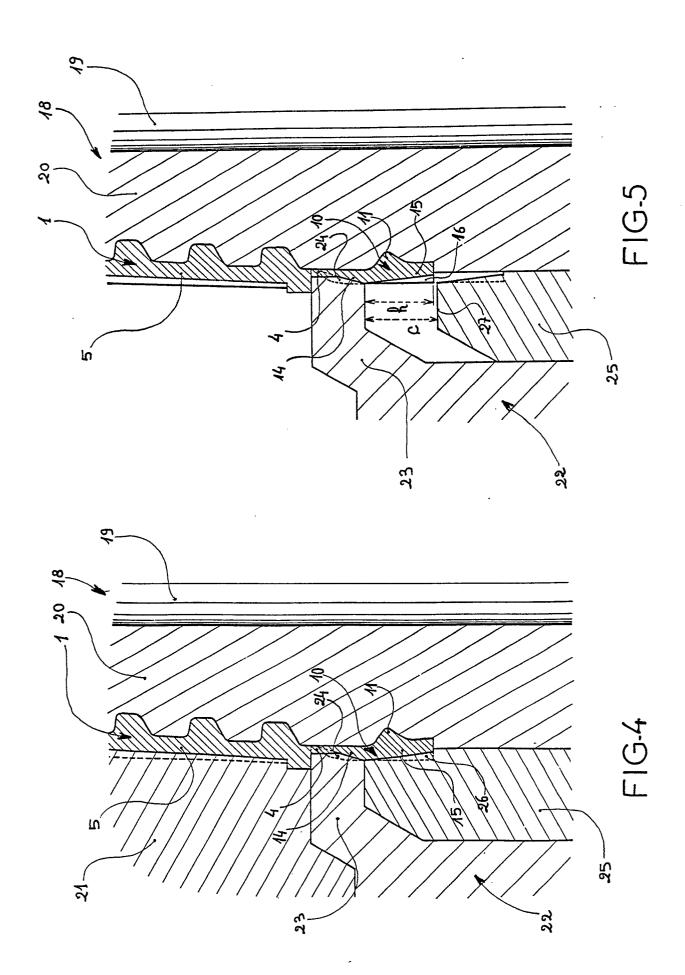
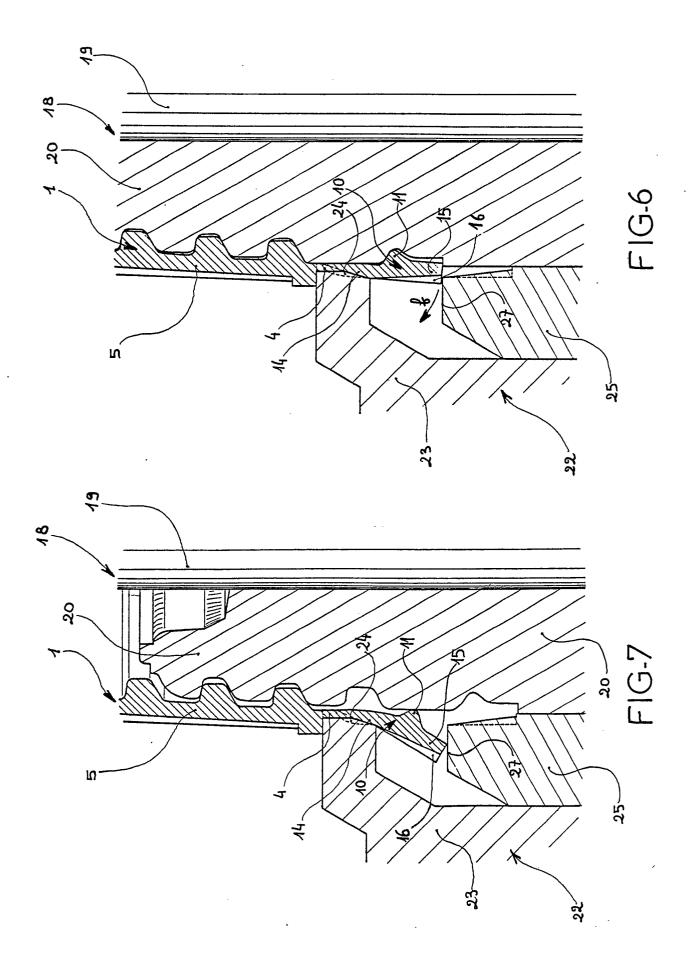


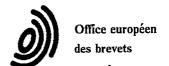
FIG-1











RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 88 42 0285

DO	CUMENTS CONS	IDERES COMME PERTIN	NENTS	
Catégorie	Citation du document a des partie	avec indication, en cas de besoin, s pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Х	EP-A-0 125 097 * Figures *	(SUN COAST INC.)	1,4	B 65 D 41/34 B 29 C 45/44
A	FR-A-2 503 672 * Figures 12-15	(ANCHOR HOCKING) *	1	
	•			
				·
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
	•			B 65 D B 29 C
				b 23 0
Le p	résent rapport a été établi po	our toutes les revendications		
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	l l	Examinateur
		20-04-1989	l	ELL P.G.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
 Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
 A : arrière-plan technologique
 O : divulgation non-écrite
 P : document intercalaire

- T: théorie ou principe à la base de l'invention
 E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
 D: cité dans la demande
 L: cité pour d'autres raisons

- & : membre de la même famille, document correspondant